

Réunion du Groupe consultatif du Programme SYGADE

14^{ème} réunion

Conclusions de la 14^{ème} réunion du Groupe consultatif du SYGADE

Le Groupe consultatif du SYGADE informe le Secrétaire général de la CNUCED des conclusions suivantes formulées lors de sa quatorzième réunion qui s'est tenue les 20 et 21 mars 2025 à Genève.

Le Groupe consultatif :

Plan stratégique 2025-2028

1. Souligne le rôle essentiel que le Programme SYGADE joue en aidant les pays à renforcer de façon durable leurs capacités à gérer efficacement la dette publique, en particulier en leur permettant d'obtenir des données et statistiques sur la dette hautement fiables, afin de respecter leurs engagements à promouvoir la transparence et la viabilité de la dette, tels que définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Note avec satisfaction que le Programme contribue de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), notamment la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance.
3. Réaffirme avec force l'importance capitale et la pertinence des produits et services du Programme pour une meilleure prise de décision en matière de gestion de la dette.
4. Souligne la valeur ajoutée unique du soutien qu'apporte la CNUCED, lequel favorise la confiance, l'échange d'expériences entre les pays et les synergies régionales.

5. Réaffirme la nécessité d'un système conforme aux normes et fiable qui réponde aux besoins d'information des gouvernements à l'égard de la communauté financière internationale, des auditeurs, des agences de notation de crédit et des autres parties prenantes.
6. Note avec satisfaction que le Programme a obtenu de bons résultats dans la mise en œuvre de son plan stratégique 2020-2024 tout en reconnaissant que celle-ci a été affectée par la pandémie COVID-19.
7. Demande au Programme d'organiser en 2026 l'évaluation externe indépendante à mi-parcours et encourage toutes les parties prenantes à participer pleinement à l'évaluation.
8. Demande au Programme de finaliser et de publier le plan stratégique pour la période 2025-2028, en tenant compte des derniers développements en matière de gestion de la dette et en prenant en considération les commentaires des parties prenantes, y compris les présentes conclusions du Groupe consultatif du SYGADE.

Renforcement des capacités

9. Souligne que le renforcement des capacités en matière de validation des données, de statistiques de la dette, d'analyse du portefeuille de la dette, de manuels de procédures et de formation technique reste pertinent, compte tenu de la rotation du personnel et des changements dans la direction.
10. Demande au Programme de développer de nouveaux modules de renforcement des capacités portant sur l'assurance qualité des données de la dette, les plans de financement annuels, les partenariats public-privé (PPP), les passifs conditionnels, l'exportation de données et les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).
11. Demande au Programme de mettre en place un programme de certification pour les agents de la dette qui jouent le rôle de super-utilisateurs et de formateurs internes du SYGADE afin d'assurer la pérennité des connaissances dans les institutions.
12. Encourage le Programme à établir des bureaux régionaux permettant de fournir des services efficaces et rapides, y compris des réponses du Service d'assistance, des formations pour les utilisateurs et des ateliers régionaux.
13. Reconnaît que, dans certaines circonstances, l'apprentissage virtuel est utile, tout en soulignant que la formation en présentiel revêt une importance critique.
14. Demande au programme de fournir des services supplémentaires qui reflètent les besoins de formation des pays, tels que des foires aux questions, des chatbots, des tutoriels supplémentaires et des webinaires.
15. Demande au Programme de faciliter le partage d'informations et d'expériences entre les pays, y compris par des voyages d'étude et d'autres événements (y compris la conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette).

SYGADE 6

16. Apprécie les améliorations apportées au SYGADE 6 pendant le plan stratégique 2020-2024.
17. Demande à la CNUCED de continuer, dans la mesure du possible, à assurer le support technique du SYGADE 6 pendant la période de transition, lorsque les pays migreront vers le SYGADE 7.

SYGADE 7

18. Se félicite du lancement du SYGADE 7 et de toutes ses améliorations, qui répondent aux dernières évolutions en matière de gestion de la dette et de technologie.
19. Apprécie que l'interface utilisateur du SYGADE 7 soit intuitive, conviviale, adaptée aux besoins des bureaux de gestion de la dette et conforme aux toutes derniers standards internationaux.
20. Se félicite que le SYGADE 7 permette d'étendre la couverture des données, notamment en incluant les instruments de dette non traditionnels tels que les découverts, les allocations de droits de tirage spéciaux (DTS), les dépôts, le numéraire, les arriérés intérieurs et les crédits commerciaux.
21. Note avec satisfaction que la nouvelle version a été conçue pour répondre aux besoins critiques en matière de rapports et d'analyse, en offrant une génération rapide des rapports ainsi que des fonctions analytiques avancées telles que l'analyse de sensibilité, l'analyse du portefeuille de la dette et des liens avec l'analyse de viabilité de la dette (AVD) et la stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT).
22. Apprécie le fait que le SYGADE 7 soit entièrement compatible avec l'informatique en nuage, facilite l'intégration avec d'autres systèmes, améliore les fonctions de sécurité et d'audit, facilite la maintenance et la distribution automatisée des mises à jour.
23. Demande au Programme de poursuivre le développement des fonctionnalités avancées prévues dans la version 2 du SYGADE 7, à savoir : le cadre de la qualité des données sur la dette (*Debt-DQA* en anglais), le plan de financement annuel, les passifs conditionnels, les partenariats public-privé (PPP) et les normes IPSAS.
24. Souligne l'importance d'entreprendre des missions d'évaluation des besoins afin d'adapter les projets du SYGADE 7 aux besoins spécifiques des pays.
25. Est conscient que de nombreux pays en développement auront des difficultés à obtenir le financement nécessaire pour implémenter le SYGADE 7 et demande à la communauté internationale de fournir une assistance, en particulier aux pays à faible revenu.
26. Recommande que le Programme organise des formations pour les formateurs en vue d'augmenter le nombre de consultants informatiques et fonctionnels formés dans les régions, afin d'implémenter le SYGADE 7 rapidement, à grande échelle et de manière efficace.

Assistance et qualité des services

27. Souligne que l'appui continu fourni par le Service d'assistance du SYGADE (*DMFAS Helpdesk*) est crucial et se félicite que le plan stratégique 2025-2028 envisage l'amélioration des procédures dudit Service afin de fournir un soutien plus rapide.
28. Recommande au programme d'explorer les nouvelles technologies pour améliorer les services d'appui informatique et fonctionnel, y compris les outils d'intelligence artificielle et les plateformes de communication.
29. Réitère sa recommandation que le Programme fournisse, dans la mesure du possible, sa documentation et ses services dans les langues officielles des Nations Unies utilisées par la communauté des utilisateurs SYGADE ainsi que dans d'autres langues en fonction des demandes.
30. Réaffirme l'importance d'apporter un soutien à l'établissement d'interfaces, en aidant les pays à intégrer le SYGADE à d'autres systèmes de gestion des finances publiques (budget, comptabilité et trésorerie).

Communication et site Web

31. Reconnaît l'importance du site Web du SYGADE, notamment l'espace client qui met la documentation et les ressources d'auto-apprentissage à la disposition des utilisateurs.
32. Demande au Programme de continuer à diffuser des informations pertinentes et actualisées sur son site Web et de faire connaître le matériel disponible.

Coopération et partenariat

33. Encourage le programme à renforcer sa collaboration avec d'autres parties prenantes (par exemple le FMI, la Banque mondiale, les banques régionales, les agences régionales de coopération technique), afin de fournir des services plus efficaces aux pays membres.

Financement

34. Insiste sur l'importance pour le Programme de disposer du financement nécessaire pour répondre efficacement aux besoins critiques et évolutifs des pays en développement.
35. Reconnaît la nécessité d'adapter le mécanisme de recouvrement des coûts pour assurer la viabilité financière du programme.
36. Exprime de nouveau sa gratitude aux pays bénéficiaires pour leur participation au financement du Programme au moyen des accords de participation aux coûts, et invite tous les pays à continuer de payer les frais de maintenance.
37. Exprime de nouveau ses remerciements à la CNUCED et aux donateurs bilatéraux pour le soutien financier apporté au Programme, les encourage à renouveler leur soutien, et demande au Programme d'intensifier ses efforts pour élargir sa base de donateurs.